

que l'année dernière, époque à laquelle nous avons un excédent de blé, y compris les stocks de la saison précédente, nous en avons importé 3,700,000 boisseaux.

L'honorable M. BELCOURT: D'où?

L'honorable M. GORDON: Des Etats-Unis; et nous en avons exporté 33,000 boisseaux à ce même pays. Or, est-ce que cela est juste? Est-ce ce que vous appelez du libre-échange? A mon sens, pour avoir le libre-échange, il faudrait mettre les choses sur un pied d'égalité, et ramener notre droit sur le blé au niveau de celui dont les Etats-Unis frappent le nôtre.

L'honorable M. BUREAU: Que penserait l'honorable représentant de retrancher les droits des deux côtés?

L'honorable M. GORDON: Ce serait parfait. Comme mon honorable ami de Brandon le sait, l'année dernière, nous avions de l'avoine en abondance, et cependant nous en avons importé des Etats-Unis pour une valeur d'environ \$1,800,000.

L'honorable M. FORKE: La récolte de l'avoine au Canada a été déficitaire l'année dernière.

L'honorable M. GORDON: Nous avons de l'avoine en quantité plus que suffisante l'année dernière.

L'honorable M. FORKE: Il en aurait coûté beaucoup plus de la faire venir d'Ontario dans l'ouest du Canada. On l'a achetée sur le marché le plus avantageux.

L'honorable M. GORDON: Nous devrions apporter immédiatement au tarif les remaniements voulus pour mettre notre population en état de soutenir la concurrence des Etats-Unis et de tous les autres pays. L'année dernière nous avons dépensé environ \$80,000,000 pour l'importation de marchandises du genre de celles que nos cultivateurs et arboriculteurs fruitiers produisent. Ainsi nos importations de maïs se sont élevées à \$14,000,000 et nos achats de beurre ont été d'un même montant. Pourquoi ces marchandises ne seraient-elles pas produites en Canada? Si nous ne pouvons produire tout le maïs et tout le beurre nécessaires à notre propre consommation, nous devrions nous en dispenser. Nous importons également du foin, bien qu'en moindre quantité. On cultive du foin dans tous les comtés du Dominion et cependant l'année dernière, nous en avons importé 5,580 tonnes des Etats-Unis, et sur cela nous avons perçu un droit de \$2 la tonne, mais le Canadien qui aurait voulu exporter du foin aux Etats-Unis aurait été obligé d'acquitter un droit de \$4. Je ne sais si mon honorable ami

(l'honorable M. Forke) appelle cela du libre-échange, mais pour moi, ce n'est même pas un échange équitable. Selon moi, si c'était un échange équitable, le droit serait aussi élevé ici qu'il l'est aux Etats-Unis; si leur tarif était de \$4 la tonne, le nôtre serait aussi de \$4, et s'ils l'abaisaient à \$2, nous pourrions effectuer le même dégrèvement.

L'honorable M. COPP: Ce serait alors un droit compensateur.

L'honorable M. GORDON: Oh! ces droits compensateurs sont ridicules.

L'honorable M. GILLIS: Que dites-vous des fleurs coupées importées l'année dernière?

L'honorable M. GORDON: Si je ne me trompe, nous en avons importé pour une valeur de \$250,000 l'année dernière, et ce parce que nous ne pouvons cultiver les fleurs au Canada, j'imagine. J'ai ici un relevé indiquant en chiffres ronds la valeur des marchandises importées des Etats-Unis pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1930, marchandises qui concurrencent les produits de notre agriculture et de notre arboriculture fruitière. Voici ces chiffres: Fruits frais, \$7,399,000; fruits en boîte et conservés, \$1,586,000; légumes frais \$11,006,000; grain et ses produits,—j'invite mon honorable ami de Brandon (l'honorable M. Forke) à noter ceci,—\$23,673,000; houblon, \$2,802,000; graines de semences,—la plus grande partie, je suppose, consistait en graine de trèfle que l'on peut très bien cultiver en Canada,—\$5,061,000; viandes \$7,599,000; lait et ses produits, \$15,215,000; graisse,—s'il vous plaît,—pour la fabrication du savon et pour la sellerie, \$1,321,000; saindoux, \$156,000; enveloppes de saucisses, \$1,547,000; soit un total de \$78,592,000. Sans la moindre exception, toutes ces marchandises auraient pu être produites dans notre propre pays, et nous aurions dépensé notre argent chez nous; c'est ce qui serait arrivé si nos droits avaient été aussi élevés que ceux qu'imposent les Etats-Unis.

L'honorable M. BELAND: Je suis peiné de différer d'avis avec mon honorable ami au sujet des légumes. Les légumes constituent un important article d'alimentation, mais nous ne pouvons en cultiver pendant les mois de décembre, janvier et février, et pour cette raison, force nous est d'en importer une certaine quantité.

L'honorable M. GORDON: A certaines époques de l'année, il y a peut-être lieu d'importer certaines marchandises de cette catégorie, mais les gros des importations ne nous arrivent pas au cours de la saison où l'on ne produit pas. Les framboises et autres fruits